NUMERO XXXII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 22. Avril 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

De VÉNISE, *le 29. Mars.*

PIE VII. a tenu hier, dans la Chapelle du *Conclave*, un Conſiſtoire-ſecret, avec la ſolemnité d'uſage: Il a adreſſé aux Cardinaux un petit Discours en *Latin*; &, lorsque les Portes du Conſiſtoire ont été ouvertes, l'Evêque de *Vercelli*, Mr. de *Martiniana*, eſt venu recevoir des mains de *Sa Sainteté* le Chapeau de Cardinal. — Les *Bénédictins* de *Padouë*, en témoignage de leur joye ſur l'élévation d'un ancien Membre de leur Ordre au Pontificat Suprême, ont célébré Dimanche dernier une Grand'Meſſe, où la Nobleſſe & un nombre infini de Perſonnes de tout rang ont aſſiſté, & après laquelle il a été diſtribué d'abondantes Aumones aux Pauvres.

D'après les dernières Nouvelles de *Malte*, le Commandant *François* du Fort *Lavalette*, le Général *Vaubois*, a demandé un Armiſtice de quinze jours, & a inſiſté ſur la permiſſion d'envoyer une Barque, pour prendre des informations, promettant de capituler, ſi ces informations l'aſſuroient, qu'il n'y avoit plus pour lui aucun eſpoir de recevoir des ſecours.

De TURIN, *le 29. Mars.*

Quoique l'Armée Impériale d'*Italie*, concentrée principalement dans les environs d'*Alexandrie*, s'y trouve ſur un pié formidable & menaçant, & quoique, de ſon côté, le Général *Maſſena* ſemble prendre auſſi, avec le gros de ſes Troupes, une poſture offenſive, ſur les Frontières du *Piémont*, il n'y a eu cependant juſqu'aujourd'hui aucun mouvement ſérieux de part ni d'autre. Les *François* firent le 19. de ce mois une fauſſe attaque du côté de *Saſello* avec 2. à 3. cents Hommes, tandis que dans le même tems un autre Corps plus nombreux pénétroit à *Ovada*, pour s'emparer de tous les Vivres qui s'y trouvoient; mais, les Troupes *Autrichiennes* étant accouruës auſſi-tôt, les premiers ſe retirèrent précipitamment, abandonnant tous les objets, qu'ils avoient enlevés aux Habitans: Ceci eſt rapporté par les Avis d'*Alexandrie* du 22. de ce mois: Ceux de *Cève*, de la même date contiennent les details ſuivans d'une autre courſe, faite ces jours-ci par les *François* dans les environs de cette Place. Un Corps de ces derniers, fort de 600. Hommes, ſe porta, le 22. de ce mois, à *Garoſio*, & envoya des Détachemens à *Nucello* & ſur les Hauteurs de *Malpitremo*, à la vuë du Fort de *Cève*. Les *François* ne réuſſirent point dans leur projet d'enlever quelques Piquets *Autrichiens*; mais ils prirent aux malheureux Payſans environ 200. Bêtes à cornes. A l'occaſion de ce mouvement, le Général *Autrichien*, *Brentano*, parti le même jour de *Mondovi*, avec une petite Eſcorte, pour *Bagnasco*, courut perſonnellement les plus grands dangers, auxquels il n'échappa qu'à peine. Ayant été averti pendant la route, qu'une Colonne ennemie, partie de *Perlo*, vouloit lui couper la retraite, ce Général prit inceſſamment le Chemin de *Cève*; mais bientôt il vit à peu de diſtance une autre Colonne, qui chercha à l'envelopper, en lui criant de ſe rendre: Sourd à ces menaces, le Général *Brentano* s'en retourna alors ſur ſes pas avec ſon Aide-de-Camp & deux *Huſſars*; & il regagna *Mondovi* par les Bois de *Battifolo*, toujours pourſuivi par les *François*, qui firent feu ſur lui. — Des Lettres de *Cève* du 24. du courant annoncent, que les *François* ont occupé la poſition de *Saglia* ſur la ligne du Col du *St. Eſprit*; qu'ils y ont établi un Détachement de 200. Hommes, & formé au pié de la Montagne du *St. Eſprit* de nouveaux Retranchemens. On dit, que le Général *Maſſena* doit transférer ſon Quartier-Général à *Albengue*, & que la plus grande partie de l'Armée *Françoiſe* ſe répliera ſur la *Rivière du Ponent*, & occupera ſur l'*Appenin* les poſitions de *Dego*, de *Cairo*, de *St. Jacques*, du *St. Eſprit*, & de *Coſſeria*: L'objet de ces diſpoſitions ſeroit auſſi bien de tenter une nouvelle irruption dans le *Piémont*, par les Provinces d'*Acqui* & de *Mondovi*, que de couvrir *Savône* & d'aſſurer les derrières

de l'Armée, au cas qu'elle dût se retirer entièrement du Pays de *Gènes*. — Voici la teneur de la Proclamation adressée dernièrement par le Général de *Melas* à son Armée, pour lui annoncer l'ouverture prochaine de la Campagne.

„ L'Ennemi viendra peut-être, plutôt que nous ne l'avions cru, nous inquiéter dans nos Cantonnemens, & nous rappeller encore dans cette carrière brillante, où nous avons moissonné, pendant la dernière Campagne, tant de lauriers & tant de gloire, & qui nous a fait trouver, dans la bonté du meilleur des Monarques & dans l'admiration de nos Contemporains, la première des récompenses. Je paroîtrois méconnoître ces soins pénibles, ces nobles travaux, cette activité habituelle, que Mrs. les Généraux & les Officiers de l'Etat-Major ont déployés pour le bien du service, si je pouvois douter le moins du monde, que le court espace de tems & le petit nombre de jours, qui ont été accordés au repos, n'eussent été employés par eux à prendre toutes les mesures, qui seules peuvent assurer à l'Armée les objets nécessaires pour l'ouverture de la Campagne, & seconder, dès le début, son ancienne & louable passion pour la gloire. Le voisinage d'un Ennemi, qui se trouvoit en face de nous, ses divers mouvemens de droite & de gauche exigeoient que nous prissions des Cantonnemens un peu plus resserrés. La déplorable situation des Provinces, si accablées du fardeau de la Guerre; un concours de circonstances fâcheuses, & beaucoup d'autres obstacles, qu'il n'étoit pas en mon pouvoir de lever, nous ont mis dans la triste impossibilité de ménager à une partie de l'Armée le repos, qui lui étoit nécessaire, & de la soulager dans ses besoins, comme il eût été à désirer, & comme je le désirois si ardemment moi-même, ainsi que je l'ai manifesté & proposé sincèrement dans ma *Proclamation* à l'Armée, en date du 6. Décembre dernier, (*insérée dans notre* Gazette No. v. *de cette année.*) Autant je suis pénétré de douleur de n'avoir pu accomplir, sous tous les rapports, ce qui étoit juste & mérité, autant, d'une autre part, je suis ranimé par cette confiance, que Mrs. les Officiers & Commandans des différents Corps se feront expliqués envers leurs Soldats sur les circonstances critiques qui sont survenues, qu'ils auront ranimé leur ardeur, & les auront excités à cette courageuse persévérance, dont non seulement l'obéissance nous fait un devoir, mais qui est encore la première des vertus d'un Guerrier. Notre Patrie reconnoissante a fixé sur nous ses regards attentifs. L'Ennemi fent encore les suites cruelles des pertes considérables, qu'il a souffertes; la crainte & la terreur dévancent ses pas. Ses désastres sont une invitation pour nous à déployer un nouveau courage; ses craintes nous sont garants de nouvelles Victoires, de nouveaux services, & de nouveaux bienfaits de la part de notre Souverain. Oui, nous répondrons à la juste attente de nos Compatriotes, la Fortune, compagne de nos Armes jusques dans les Plaines éloignées de l'*Italie*, [illegible] encore à nos côtés sur les *Alpes* & sur l'*Adige*, enflammera notre courage, & nous conduira toujours à de nouveaux Exploits.

De FRANCFORT, *le* 13. *Avril*. Les préparatifs & les mouvemens militaires continuent sur tous les points; malgré ces apparences, l'inactivité des armées continue également. On n'apprend pas, qu'on ait commis aucune nouvelle hostilité sur toute la Ligne du *Rhin*. On a cependant qu'avant-hier les *François* ont tiré de nouveau une cinquantaine de coups de canon sur *Manheim*, sans y avoir causé, du moins, beaucoup de dommage: Dès que ce feu eut commencé, le Général *Sz.* fit passer le *Rhin* à un de ses Adjudans, & en obtint aussi-tôt la cessation. Depuis quelques jours, plusieurs Régimens de Cavalerie Impériale, répartis jusqu'ici dans les environs du *Bas-Neckar*, ont remonté cette Rivière jusques près de sa source entre *Balingen* & *Tuttlingen*, où ils forment maintenant un Corps de 6000. Hommes. Les deux Régimens *Suisses* de *Roverea* & de *Bachmann* sont partis les 6. & 7. de ce mois d'*Augsbourg* pour *Leutkirch*, d'où ils devoient se rendre sur les bords du Lac de *Constance*, ainsi que le Régiment de Cavalerie qui est à *Kempten*: On apprend que le Corps de *Milanez* & sur les Frontières du [illegible] le Général *Courten* formera un quatrième Régiment d'*Emigrés Suisses*, qui sera [illegible] ment à la Solde de S. M. *Britannique*. L'émigration de la *Suisse*, qui continue [illegible] très-considérable, malgré toutes les [illegible] clamations du Gouvernement actuel, facilitera la formation. Suivant des Lettres de *Lintz*, le Corps de *Condé*, entré [illegible] ment au même Service, fait aussi tous les dispositions pour se mettre en marche; on dit que ce sera pour l'*Italie*. Le Général *Autrichien Hiller* doit être arrivé en ce moment à *Brégentz*, pour prendre le Commandement des Troupes Impériales qui sont dans le *Vorarlberg*. Dans le *Tirol*, il n'y avoit presque plus de Troupes au 1. de ce mois; toutes celles, qui y étoient trouvées, y compris les Volontaires, avoient marché aux Frontières *Grisons*.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *qu'au* 25. Germinal (15. *Avril*).

„ Aussi-tôt après la séparation du *Corps Législatif*, quelques Membres du *Tiers* ont voulu que ce Corps, manquant

ſent d'occupations régulières, mit de plus grands intervalles entre ſes Séances. Cette idée fut peu goûtée d'abord par pluſieurs *Tribuns*, qui aimoient encore à conſerver à la République au moins une ſeule Aſſemblée toujours délibérante, d'après l'uſage conſacré par la Révolution; mais l'épreuve, peut-être, de deux Séances inutiles & ſans intérêt, tenues les 21, & 23. de ce mois par le *Tribunat*, a ſuffi pour lui faire adopter, ce dernier jour, à l'unanimité la propoſition de fixer aux ſeuls 2ne & 16me jours de chaque mois ſes Séances durant les vacances du *Corps-Légiſlatif*. "

„ Le *Sénat-Conſervateur*, au contraire, s'eſt vu obligé ces jours paſſés de multiplier ſes Séances, étant fort occupé en ce moment par les nominations importantes, que la Conſtitution lui a confiées. Après avoir nommé les Membres du Tribunal de Caſſation, il vient de finir, hier, l'élection des Commiſſaires de la Comptabilité Nationale."

„ Outre les choix continuels, que le *Premier-Conſul* ne ceſſe encore de faire, d'Adminiſtrateurs, d'Officiers de Police & de Juges pour toute la République, il n'y a rien d'entre les derniers Actes publics du *Gouvernement*, qui mérite qu'on en faſſe mention, ſi ce n'eſt que le Commandement des *Huſſars* volontaires, organiſés par le Général *Dumas*, vient d'être conféré au Citoyen *Marin Labarbée*, Chef de Brigade du 11me Régiment de Dragons. "

FIN de la CAPITULATION *du Général* KLEBER *avec le* GRAND-VISIR, *pour l'évacuation de l'*EGYPTE.

XVI. A compter du jour de la ratification de la préſente Convention, l'Armée *Françoiſe* ne prélevera aucune Contribution quelconque en *Egypte*; mais, au contraire, elle abandonnera à la *Sublime-Porte* les Contributions ordinaires exigibles, qui lui reſteroient à lever juſqu'à ſon départ, ainſi que les Chameaux, Dromadaires, Munitions, Canons & autres objets lui appartenans, qu'elle *ne jugera pas à propos d'emporter*; de même que les Magaſins de Grains, provenant des Contributions déjà levées, & enfin les Magaſins de Vivres. Ces objets ſeront examinés & évalués par des Commiſſaires envoyés en *Egypte* à cet effet par la *Sublime-Porte*, & par le Commandant des Forces *Britanniques*, conjointement avec les Prépoſés du Général en chef *Kleber*, & remis par les premiers au taux de l'évaluation ainſi faite, juſqu'à la concurrence de la Somme de 3000. *Bourſes*, qui ſera néceſſaire à l'Armée *Françoiſe* pour accélérer ſes mouvemens & ſon embarquement; &, ſi les objets ci-deſſus déſignés ne produiſoient pas cette Somme, le *Déficit* ſera avancé par la *Sublime-Porte*, à titre de Prêt, qui ſera remboursé par le Gouvernement *François* ſur les Billets des Commiſſaires, prépoſés par le Général en chef *Kleber*, pour recevoir la dite Somme.

XVII. L'Armée *Françoiſe* ayant des fraix à faire pour évacuer l'*Egypte*, elle recevra, après la ratification de la préſente Convention, la Somme ſtipulée dans l'ordre ſuivant, ſçavoir: Le 15me jour, 500. *Bourſes*; le 30me jour 500. autres *Bourſes*; le 40me jour 300. autres *Bourſes*; le 50me jour 300. autres *Bourſes*; le 60me jour 300. autres *Bourſes*; le 70me jour 300. autres *Bourſes*; le 80me jour 300. autres *Bourſes*; & enfin le 90me jour 500. autres *Bourſes*. Toutes les dites *Bourſes* de 500. Piaſtres *Turques* chacune, leſquelles ſeront reçues en Prêt des Perſonnes commiſes à cet effet par la *Sublime-Porte*; &, pour faciliter l'exécution des dites diſpoſitions, la *Sublime-Porte* enverra, immédiatement après l'échange des Ratifications, des Commiſſaires dans la Ville du *Caire*, & dans les autres Villes occupées par l'Armée.

XVIII. Les Contributions, que les *François* pourront avoir perçuës après la date de la Ratification, & avant la notification de la préſente Convention dans les divers points de l'*Egypte*, ſeront déduites ſur le montant des 3000. *Bourſes* ci-deſſus ſtipulées.

XIX. Pour faciliter & accélérer l'évacuation des Places, la navigation des Bâtimens *François* de transport, qui ſe trouveront dans les Ports de l'*Egypte*, ſera libre pendant les trois mois de Trêve, depuis *Damiette* & *Roſette* juſqu'à *Alexandrie*, & d'*Alexandrie* à *Roſette* & *Damiette*.

XX. La ſûreté de l'*Europe* exigeant les plus grandes précautions, pour empêcher que la contagion de la Peſte n'y ſoit transportée, aucune Perſonne malade ou ſoupçonnée d'être atteinte de cette Maladie ne ſera embarquée; mais les Malades pour cauſe de Peſte, ou pour toute autre Maladie, qui ne permettroit pas leur transport dans le délai convenu pour l'évacuation, demeureront dans les Hôpitaux, où ils ſe trouveront, ſous la ſauve-garde de Son Alteſſe le *Suprême-Viſir*, & ſeront ſoignés par des Officiers de ſanté *François*, qui reſteront auprès d'eux juſqu'à ce que leur guériſon leur permette de partir, ce qui aura lieu le plutôt poſſible: Les Articles XI. & XII. de cette Convention leur ſeront appliqués comme au reſte de l'Armée; & le Commandant en chef de l'Armée *Françoiſe* s'engage à donner les ordres les plus ſtricts aux différents Officiers, commandant les Troupes embarquées, de ne pas permettre, que les Bâtimens les débarquent dans d'autres Ports que ceux qui ſeront indiqués par les Officiers de ſanté, comme offrant les plus grandes facilités, pour faire la Quarantaine utile, uſitée & néceſſaire.

XXI. Toutes les difficultés, qui pourroient s'élever & qui ne ſeroient pas prévuës par la préſente Convention, ſeront terminées à l'amiable entre les Commiſſaires délégués à cet effet par Son Alteſſe le *Suprême-Viſir* & par

le Général en chef *Kleber*, de manière à faciliter l'évacuation.

XXII. Le Présent *ne sera valable qu'après les Ratifications respectives*, lesquelles devront être échangées dans le délai de huit jours, ensuite de laquelle Ratification la présente Convention sera religieusement observée de part & d'autre.

*Fait, signé & scellé de nos Sceaux respectifs, au Camp des Conférences, près d'*El-Arish, *le* 4. Pluviose *an* 8. *de la République* Françoise, 24. *Janvier* 1800. (*v. st.*,) *&* 28. *de la Lune de* Chabban, *l'an de l'Egire* 1214.

(*Signés*) *Le Général de Division* Dr
le Citoyen Poussielgue, *plén*
tiaires du Général Kleber; *&* Le
cellences Moustapha-Ra
Effendi-Tefterdar, *&*
stapha-Rassichi-Eff
Riesseul-Knittab, *plén*
tiaires de Son Altesse le Suprême
Pour Copie conforme à l'Expédition
çoise, *remise aux Ministres* Turcs *en*
de leur Expédition en Turc.

(Signés) Poussielgue, Des
Pour Copie conforme. (*Signé*) Kl

On offre à louer en tout, ou à vendre, dans la Principauté de Neufchâtel en
se, (*le seul Pays de l'*Europe-Occidentale, *qui, par son heureuse position, a été*
de Révolutions & d'aucune participation à la Guerre actuelle,) *un Bien de Campa*
tué tout près de la Ville de ce nom sur une Colline, qui est un des plus beaux sites
Suisse, *dominant tout le Lac, & jouissant d'une vuë aussi étenduë que ravissante,*
par les chaines des Alpes *& Glaciers. Il consiste en une spacieuse & moderne Hab*
sur deux Etages, qui se louent séparément, contenant ensemble une quarantaine tant
bres que Cabinets de Maitres & de Domestiques, vastes Caves, Galerie ouverte, Pla
ne, Ecuries, Remises, Glacière &c. & en général tout ce qu'il faut pour la rend
mode & agréable; &, quant au Terrein, en Potagers, Vergers, Terrasses, Vigne
cellent crû, Promenades d'agrément exemtes d'entretien pour les Locataires, & un
Cour. Cette Possession, qui réunit tous les agrémens de la Ville & de la Campagne
entre les deux très-belles Routes de Berne *&* Basle, *qui la bordent; & le Lac*
communication navigable avec le Rhin: *S'adresser pour plus amples informations*
H. de Chaillet, *d'*Arnex, *au dit* Neufchâtel *en* Suisse, *ou à Mr.* Augs
guer, *au* Nouveau-Caffé *sur le* Plein *à* la Haye *en* Hollande.

Lundi 5. *Mai on vendra publiquement, à* Hambourg, *dans le Magasin de*
Maison No. 101. *Ruë* Ste. Cathérine, *un Assortiment de Marchandises d'*Angleterre
Barr principalement dans les Articles suivans: Circa 700. *Pièces Mousseline de* Jac
Dorcas, *six quarts. Idem* 1700. *dito idem de* Cambrai, 7. *huitièmes à* 6. *quarts. Id*
dito Mouchoirs de Ballasore, 4. *quarts &c. Idem* 2300. *dito* Shawls *de Mousseli*
de, 5. *quarts à* 6. *quarts. Idem* 1200. *dito idem idem imprimé*, 9. *huitièmes à* 6.
Idem 800. *dito Mouchoirs de* Madras *&* Pullicat, *extra fin*, 4. *quarts. Idem*
Mousselines & Dimitys en blanc & en couleurs. Idem 600. Ginghams *pour Meubl*
Fantaisie. Idem 300. *dito, idem de* Salampores *&* Manilla, *imprimé. Idem*
Voiles de Dentelles noir. Idem 7500. *Aunes de* Brabant *Dentelles noir* (*patent*
Idem 800. *Pièces Mousseline de* Cossaes, *imprimés. Idem* 200. *dito idem des* Indes
Idem 380. *dito* Nankins *jaune. Idem* 150. *Livres fil* Anglois. *Idem* 100. *Pièces*
laine bleu &c. & Coatings, *avec un Assortiment de Bas, Boutons & autres Quin*
ries &c. Les Marchandises seront exposées à la vuë du Public 8. *jours avant la*
& on distribuera en même tems les Catalogues des Lots. — En attendant on peut
ser, pour de plus amples informations, aux Courtiers Deneken *&* Hagedo
W. Mac-Alpine. — Hambourg ce 8. Avril 1800.

A vendre un très-beau Billiard, avec ses appartenances, long au-delà de 11.
Rhinlande: *De plus quelques croisées avec leurs vitres, ainsi qu'une croisée de der*
une Porte, ornée de Sculpture. Des informations ultérieures à prendre chez A
pers, *Mr. Charpentier & Ménuisier, dans le* Nieuwe Molstraat, *à* la Haye.

Le 18. *Avril* 1800. *ont été fiancés:* J. H. Payen, *Pasteur de l'Eglise* Walonne *de N*
& Paulina Prades.

Notre respectable Beau-Père Pierre Fouquet, *Junior, est décédé le* 15
mois, âgé de 71. *ans & quelques jours.*

Amsterdam ce 17. Avril 1800. (Signé) W. van Son, Pz. J. Th. Gr

---

A Leyde, *au Bureau des* Nouvelles Politiq
par Abraham Blussé, *le Jeune.*

NUMERO XXXII.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 22. Avril 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

DE PRAGUE, *le 7. Avril.* L'Archiduc *Charles*, parti, le 4. de ce mois, au matin, de *Vienne*, avec le Duc *Albert* de *Saxe-Teſchen*, ſon Oncle, eſt attendu ici aujourd'hui. Son Adjudant-Général, le Comte *Delmotte*, eſt déjà arrivé depuis avant-hier. — On a reçu de *Vienne* un ordre du Gouvernement, pour recommencer les Prières publiques, afin d'implorer ici, comme dans les autres Etats *Autrichiens*, la bénédiction du Ciel ſur les Armes Impériales, attendu l'ouverture prochaine de la Campagne contre les *François* &c.

EXTRAIT d'une Lettre de FRANCFORT *du 16. Avril.*

„ Toutes les eſpérances de Paix ſe ſont évanouïes, & ont fait place aux craintes les plus ſiniſtres. Les hoſtilités vont être repriſes inceſſamment: Le Général *Kray*, ſe trouvant dernièrement à *Stuttgardt*, en eſt parti en toute diligence pour *Schafhouſe*, afin d'être au centre de l'Armée. On eſt dans l'attente de coups déciſifs. — Jusqu'à préſent le Général *Kray* s'étoit occupé de l'inſpection de l'Armée & des Places fortes, qu'elle garnit: Après s'être rendu vers la fin du mois dernier des environs du *Bodenſee* au *Haut-Rhin*, il venoit de viſiter la Forteresſe d'*Ulm*, pour laquelle il a défilé, il y a douze jours, par *Augsbourg*, 113. Canons ou Obuſiers & 100. Chariots de Munitions venant de l'*Autriche*. Ce nouveau Général en chef, qui en tout uſe de beaucoup de rigueur, a défendu ſévèrement de divulguer aucunes Nouvelles de l'Armée. Voici l'Ordre qu'il a publié, en prenant le Commandement en mains. "

„ *D'après les ordres ſuprêmes de Sa Majeſté, j'ai pris le Commandement en chef de cette Armée, que Son Alt. Royale ne pouvoit plus commander à cauſe de la foibleſſe de ſa ſante. Je n'aurois point la hardieſſe de ſuccéder à un Chef ſi univerſellement adoré, ni de me ſoumettre aux ordres, qui m'impoſent une charge auſſi grande, ſi je n'étois aſſuré de l'eſprit, qui anime toute l'Armée; ſi je n'étois certain, que tous les Membres, qui compoſent ce grand Corps, ne conſultant que leur penchant naturel, ſe ſentent obligés de continuer ſous chacun de leurs Chefs le zèle, les efforts & les ſacrifices, qu'ils doivent à notre Monarque & à la gloire de leur Pays. La nouvelle Saiſon, facilitant derechef les mouvemens de l'Armée, exige, qu'elle ait à ſa diſpoſition les armes de toutes ſortes, de manière que, quatre heures au plus après l'ordre donné, chaque Régiment, chaque Corps mette dans l'exécution toute la promptitude & toute l'exactitude poſſibles, perſuadé qu'aucune Diviſion ne peut abſolument manquer d'aucun des objets indiſpenſables pour le mouvement de tout le Corps. C'eſt ici le lieu de rappeller, que toutes les Femmes, y comris celles de Soldats, qui ne ſont pas néceſſaires en tems de Campagne, doivent ſe retirer dans l'intérieur des* Etats-Héréditaires *& dans les Dépôts des Régimens: De même ceux de Mrs. les Officiers, qui ſont abſens par congé, doivent être invités à rejoindre ſans délai; & l'on doit déſigner nommément ceux d'entr'eux, qu'une maladie réelle ou tout autre défaut corporel ont déjà depuis un certain tems éloignés de l'Armée, & qui ont fait connoître les raiſons, qui les empêchent de répondre à la voix de l'honneur & du devoir. Toutes les Expéditions de ma Chancellerie de détail, toutes les demandes, tous les Rapports de Mrs. les Commandans des Diviſions de l'Armée devront être adreſſés, chaque fois, par des Ordonnances de Cavalerie expédiées en Courier, quand même l'Ordre ne contiendroit aucun ſigne, aucune apoſtille qui exigeât célérité; bien entendu qu'il ſera donné aux Chevaux le répit & ſoulagement néceſſaires, ſoit en montant ſoit en deſcendant les Hauteurs, ſoit même en Plat-Pays: Du reſte, on doit ſur-tout mettre en principe, que tous les Ordres & Rapports, concernant le ſervice, ne ſçauroient arriver trop promptement à leur deſtination. — Sa Majeſté a nommé Veld-Maréchal-Lieutenant M. le Général-Major* Schmidt, *& l'a conſervé dans la place, qu'il a occupée juſqu'ici. Si quelqu'Enſeigne d'un des Régimens d'Infanterie* Allemands *vouloit échanger ſon Poſte contre celui d'un autre Enſeigne dans un des Bataillons des Frontières* Valaques, *formés dernièrement, il faudra que l'avis en ſoit communiqué au Commandant de l'Armée.* "

(Signé) KRAY, Général d'Artillerie.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 26. Germinal (16. *Avril.*)

„ Le Général *Lefebvre*, étant porté par le *Premier-Conſul* au *Sénat-Conſervateur*, devoit quitter la Place de Commandant de *Paris*; *Bonaparte* vient de le remplacer dans ce Poſte important, en nommant, par Arrêté d'hier, le Citoyen *Edouard-Adolphe-Caſimir-Joſeph Mortier*, Général de Diviſion, au Commandement de la 17me Diviſion Militaire. Avant de remettre ce Commandement en d'autres mains, le Général *Lefebvre* a

fait encore, ces jours derniers, dans son ancienne qualité, un effort pour ranimer le de la *Garde-Nationale Parisienne*, à laquelle il a reproché, par un Placard, sa dans le Service, & rappellé la néceſſité d'y apporter une plus grande exactitude. ceſſe de mettre tout en oeuvre, afin d'exciter le goût naturel des *François* pour mes, d'encourager le nouvel Armement National, & de remplir ſur-tout les Liſtes lontaires ouvertes par les *Conſuls*. Les *Huſſars* Volontaires, levés dans la Capitale une grande part aux ſoins du *Gouvernement*; & même la Commune de *Paris* ſe pi contribuer de ſes moyens particuliers à l'accroiſſement de ce Corps. Le *Journa* d'aujourd'hui préſente une Liſte de Souſcriptions, montant enſemble à 26,835. qui a été formée à cet effet par quelques *Pariſiens* fortunés au nombre de 56. Liſte porte en tête ce qui ſuit. "

„ *Offre de crédit aux* Huſſars *Volontaires de l'Armée de réſerve.* — Les Citoyen ſignés, informés que quelques-uns des Volontaires, qui ſe préſentent pour répondre à du *Premier-Conſul* & ſervir auprès de lui à l'Armée de réſerve, manquent de quelque ces, pour ſe monter, s'habiller & s'équiper à leurs fraix, offrent au Général *Dumas*, de l'organiſation des Volontaires, de les aider de leurs moyens & de leur crédit, dans la proportion ſuivante. "

„ *Bonaparte*, qui pouſſe tous les jours l'organiſation de l'Armée de réſerve, v donner, par Arrêté d'hier, un Commandant à l'Artillerie de cette Armée dans ſonne du Général *Marmont*, revenu dernièrement de la *Hollande*, où l'épuiſe Pays ne lui a pas permis de négocier les 12. Millions demandés par le *Premier* au Commerce d'*Amſterdam*. On dit, que le Général *Murat*, nommé Lieutenant ral à l'Armée de réſerve, en commandera la Cavalerie: Ce Général eſt à la ve mettre en route pour *Dijon*, où ſes Equipages l'ont déjà devancé: Le Général en ch *thier*, avant de partir de *Paris*, lui a adreſſé le Billet ſuivant. " Vous connoiſſez „ amitié, MON CHER MURAT, pour être perſuadé que ce qui m'eſt le plus „ dans le Commandement de l'Armée de réſerve, c'eſt de vous avoir pour mon „ nant. Je ferai à *Dijon* vers le 26. du courant; je vous attendrai avec impati Le Général *Murat*, ſuivant ainſi une autre deſtination, aura, à ce qu'il paroît, néral *Lannes* pour Succeſſeur dans le Commandement en chef de la Garde Co Un Détachement de cette Garde, compoſé d'environ 400. Hommes, eſt parti auſſi hier matin, avec un Train d'Artillerie. "

„ La tranquillité inattenduë, où les Gouvernemens reſpectifs continuent à la grandes Armées en *Europe*, borne en ce moment, pour l'extérieur, les objets de rioſité publique aux récits des derniers événemens d'*Egypte*. Outre le Traité ſu cuation de ce Pays & la Lettre du Général *Kleber*, qui en accompagnoit l'en *Gouvernement* a publié un Rapport officiel ſur le Siège & la reddition du Fo *Arish*, dont la perte décida finalement du ſort de l'*Egypte*. En renvoyant cette à l'Ordinaire prochain, nous la ferons précéder ici de la *Proclamation*, par la Général *Kleber* a annoncé ſon prochain départ aux *Egyptiens*. "

KLEBER, *Général en chef*, *au* DIVAN *du* CAIRE *& à ceux des différentes P de l'*EGYPTE. — *Au Quartier-Général de* SHALÉHHYEH, *le* 12. Pluvioſe *la République* Françoiſe (1. *Février* 1800.)

„ Vous connoiſſez depuis longtems l'intention conſtante, où eſt la Nation *Françoiſe* ſerver ſes anciennes relations avec l'Empire *Ottoman*. Mon illuſtre Prédéceſſeur, *Bonaparte*, vous l'a pluſieurs fois déclaré, depuis que les circonſtances de la Guerre conduits dans ce Pays. Il ne négligea rien pour diſſiper les préventions, que l'on avo rées à la *Porte*, & qui l'avoient entrainée dans une Alliance également contraire à ſes & aux nôtres. Les explications, qu'il envoya à la Cour de *Conſtantinople*, ne purent cette union ſi déſirable; &, la marche du *Grand-Viſir* ſur *Damas* lui ayant offert un de communication plus directe, il ouvrit avec lui des Négociations, & me confia le les terminer, lorſque des *intérêts majeurs* l'obligèrent de ſe rendre en *Europe*. Je les aujourd'hui, & remets ce Pays entre les mains de notre ancien Allié. Le rétabliſſe Commerce de l'*Egypte* ſera le premier effet de ce rapprochement. Les *François* y tr l'avantage de *rompre une Alliance, qui désormais ſeroit ſans motifs;* & ce Traité ſe mière Clauſe d'une Paix *devenuë néceſſaire aux Nations* de l'*Occident*. "

„ Les principes, d'après leſquels nous avons gouverné l'*Egypte*, vous ſont aſſez Nous avons maintenu & reſpecté votre Religion, vos Loix, vos uſages, & la jou tous vos biens. Nous ne laiſſons parmi vous le ſouvenir d'aucunes violences. C'eſt que les intérêts des Habitans de l'*Egypte* ont été particulièrement confiés. Vous avez cés entre les *François* & eux, pour veiller à ce qu'on ne portât aucune atteinte aux

Coûtumes de ce Pays. Ces Inſtitutions ſont dues à la ſageſſe de mon Prédéceſſeur; & j'ai ſenti la néceſſité de les maintenir. Le zèle, avec lequel vous avez rempli ces honorables fonctions, vous donne des droits à l'approbation de tous les Hommes juſtes, & à la protection ſpéciale du Gouvernement, qui va nous remplacer. Les Peuples de l'*Egypte*, dirigés par vos conſeils, ſe ſont ſoumis à l'Autorité établie. La concorde, qui a toujours ſubſiſté entre eux & nous, eſt l'effet & la récompenſe de vos ſoins. J'eſpère, que cette union ne ſera point altérée juſqu'à l'entière exécution du Traité. Si des déſordres imprévus venoient à les troubler, je ſerois *forcé de les réprimer par la voye des armes.*" (*Signé*) KLEBER.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *juſqu'au* 8. *Avril* (*par la voye de* Hambourg.)

„ Dimanche, 6. de ce mois, après que le Roi avec ſa Famille eut aſſiſté au Service du jour, il ſe tint un Conſeil du Cabinet, où S. M. ſigna les différents Bils, qui avoient paſſé au Parlement d'*Irlande*; & le ſoir même le Meſſager-d'Etat *Dawes* fut expédié à *Dublin* avec le réſultat des délibérations de ce Conſeil. La Malle, qui en étoit arrivée la veille, nous avoit appris l'état des affaires dans ce Royaume. Le Parlement, qui avoit prorogé ſes Séances pour quelques jours, attendoit le retour des Bils en queſtion & les meſures, que le Gouvernement *Britannique* alloit prendre, pour effectuer l'*Union*, à laquelle les deux Chambres du Parlement d'*Irlande* ont conſenti. Les *Anti-Unioniſtes* profitoient de l'intervalle, pour avancer les démarches, qui font leur dernier eſpoir; entre autres, pour faire ſigner des Requêtes dans les principales Villes, tendant à prier le Roi de refuſer ſa ſanction au Projet d'*Union*: Ils en étoient venus juſqu'à faire placer dans un Journal (*Saunders's News-Letter*, de la date du 31. Mars) un Article en ces termes: " Samedi dernier, les deux Chambres du Parlement ſe „ rendirent au Château, pour préſenter (au Vice-Roi) une Adreſſe, par laquelle ils con- „ ſentent *à livrer la Conſtitution Irlandoiſe*. Comme cette meſure d'*injuſtice* & de *dégrada- „ tion* n'eſt pas autoriſée par le *conſentement du Peuple*, il faut s'attendre, qu'on mettra „ promtement en oeuvre toute l'*oppoſition légale*, qui reſte encore à eſſayer, à l'effet d'arrê- „ ter, s'il eſt poſſible, ſes funeſtes effets. " L'Article ayant été dénoncé dès le même jour aux *Communes* d'*Irlande*, par le Docteur *Duigenan*, il fut ordonné d'amener l'Imprimeur à la Barre; après quoi la Chambre s'ajourna juſqu'au 10. Avril. Quelque repréhenſible que ſoit un pareil Article incendiaire, il ne porte pas néanmoins le même caractère de férocité & de barbarie, que la civiliſation très-imparfaite d'une grande partie de l'*Irlande* n'y a que trop *nationaliſé* (pour ainſi dire) dans les actes de vengeance ou de mécontentement populaire: Tels ſont les dégâts des Terres cultivées, en les dévaſtant ou en conduiſant la charruë dans les Champs déjà enſemencés, en brûlant les Habitations, en aſſaſſinant ou en maſſacrant les Victimes, déſignées pour être immolées à la fureur de Parti & pour aſſouvir la ſoif de ſang, qui anime cette population à-demi ſauvage. C'eſt ainſi que récemment trois Particuliers ont été maſſacrés par une Bande de Mutins dans le Comté de *Limerick*; & que dans celui de *Kildare* ils ont tué le Bailli des Terres du Lord *Drogheda*, ont mis après cela le feu à ſa Maiſon, & jetté ſon Cadavre dans les flammes; qu'ils ont enſuite cruellement maltraité & enfin tué une Femme des environs: Ces faits ne ſont que pris parmi un plus grand nombre d'autres trop horribles pour les rapporter. Encore faut-il craindre, que ces actes de barbarie ne ſoient multipliés davantage, ſi les Mécontens peuvent parvenir à les appuyer par le bras militaire, au moyen d'un ſecours étranger. Les apparences, qui s'en manifeſtent, ont amené à *Londres* Mr. *Cooke*, Secrétaire du Département Militaire en *Irlande*. Les deux Bataillons, choiſis dans les trois Régimens des Gardes à pié, & débarqués à *Corke*, s'en ſont mis en marche, au nombre de onze-cents Hommes, 600. pour *Charles-Fort* & 500. pour *Bandon*. D'autres Troupes devoient s'embarquer à *Corke*, pour une Expédition: C'étoit les 36me, 46me, 62me, & 82me Régimens d'Infanterie; mais le 3. Avril ils reçurent à l'improviſte contre-ordre; & le Brigadier-Général *Mackenzie*, qui devoit les commander, retourna à *Dublin*. "

„ Quant à cette Expédition ou à celles, qui ont paru ſe préparer dans les Ports de la *Grande-Bretagne*, l'on ſe trouve réduit à une très-grande incertitude: L'on ſçait déjà, que les premières Troupes, parties de *Portsmouth*, ont été miſes à terre en *Irlande*: L'on ſe perſuade, que celles, qui les ont ſuivies, embarquées partie auſſi à *Portsmouth*, partie à *Deal*, ſont deſtinées pour *Gibraltar* ou *Minorque*, dont les Garniſons doivent paſſer à la *Jamaïque*, aux *Antilles*, peut-être dans la *Méditerranée*. La petite Escadre, qui fit voile le 3. Avril de *Spithead*, eſt compoſée des Vaiſſeaux de guerre *le Sheerneſs*, *le Niger*, *la Senſible*, *la Reſource*, & *le Beaver*, tous armés en Flutte, & ayant des Troupes à bord, ſur la deſtination deſquelles, malgré toutes les conjectures, on a gardé le ſecret. Celle, qui a embarqué des Troupes aux *Dunes*, reçut le 4. des ordres ſi preſſans pour mettre à la voile, que le 5. elle appareilla, malgré le vent contraire, prenant ſa route à l'*Oueſt*; mais, non-obſtant toutes les peines, & quoiqu'on travaillât à force, elle ne put franchir *le South-Foreland* & fut forcée de revenir & de mouiller: Elle eſt compoſée des Vaiſſeaux, *l'Inflexible*, Commandant; *le Waſſenaer*, *le Stately*, *l'Alkmaer*, *la Pallas*, *le Romulus*, *l'Expédition*, *la Cérès*, *le Charon*, & *la Hébé*. Indépendamment de cette Escadre il ſe trouve encore aux *Dunes* les Vaiſſeaux de guerre *l'Over-Yſſel*, *le Serapis*, (Vaiſſeau-Munitionnaire deſtiné pour *Minorque*,) *la Veſtale*, *l'Active*, *le Spy*, *l'Eugénie*, *le Hazard*, & *la Terpſichore*, avec 200. Bâtimens Marchands, qui doivent ſe rendre à *Portsmouth*. Les Officiers des Troupes n'ont plus la per-

mission de venir à terre, ni leurs Femmes celle de se rendre à bord. Le Général *Pigot* embarqué sur *l'Inflexible*, le 3. de ce mois. "

„ Il est d'autant moins croyable, que le Gouvernement envoye présentement beaucoup Troupes au lointain, que les circonstances ne paroissent point lui permettre de dégarnir Isles *Britanniques* des Forces nécessaires pour leur défense. On avoit ici des Avis, que Flotte de *Brest* avoit mouillé à la Rade extérieure, prête à faire voile d'après ses ordres 21. Mars; mais qu'au moment que toutes les dispositions étoient déjà faites pour sa sortie, étoit arrivé de *Paris* à *Brest* des Contre-ordres par le Télégraphe, qu'on supposoit avoir motif l'information, reçuë par le Gouvernement *François*, que notre Flotte de la *Manche* actuellement en mer. Les mêmes avis ajoutoient, qu'il y avoit sur cette Flotte 20 Hommes de Troupes de débarquement, & que l'on ne doutoit point, que l'entreprise ne fût tentée, dès qu'on en croiroit l'occasion favorable: Et ces avis viennent d'être firmés: Le 5. il arriva à *Plymouth* un Bâtiment de Cartel, ayant à bord quatre individus ont appartenu à l'Armée des *Chouans*, dont l'on a appris par eux avec certitude l'entière lution ou le licenciement. Ces Personnes ont encore rapporté, que la Flotte de *Brest* parfaitement armée & prête à mettre en mer; que provisoirement il y avoit eu contre & que 17. mille Hommes de Troupes de terre, qui se trouvoient sur son bord, avoient barqués; qu'actuellement ils étoient cantonnés dans le voisinage de *Brest*, ainsi qu'un Corps de sept-mille Hommes, récemment arrivé dans les environs; mais qu'on s'attendoit ces Forces seroient rembarquées, aussi-tôt qu'on auroit reçu à *Brest* un nombre suffisant lotes *Irlandois*, qui y étoient journellement attendus. — Ces rapports, sans doute, ne pas être hors de toute vraisemblance, puisque le Gouvernement *Britannique* a déjà Détachement si considérable des trois Régimens des Gardes avec d'autres Troupes en que les Régimens, qui en revanche devoient s'embarquer à *Corke*, ont reçu contre-ordre rester; & qu'on suppose assez généralement, que ceux, qui ont fait voile en dernier lieu de & des *Dunes* avec des ordres cachetés, sont également destinés pour la protection de l'*Irlande*.

„ Tous les rapports d'Expéditions projettées contre le Continent, qui semblent y répandu l'alarme, reposent donc encore dans le vague le plus absolu de l'incertitude, la destination du Corps *Russe*, qui, après la malheureuse Expédition du Duc d'*York* en *Hollande*, a été réparti dans les Isles de *Jersey* & de *Guernsey*. Le Comte de *Vioménil*, qui le commander, dans la supposition que ces Troupes alloient être employées à l'Expédition jettée, a été rappellé par l'Empereur, son présent Maître, qui l'a nommé Commandant chef de toutes les Forces *Russes* en *Courlande*. La Feuille Ministérielle, *le Times*, parle assertions, qu'on trouve dans les Feuilles de *Paris*, " que la *Russie* s'est absolument „ de la *Co-alition*, & que les Troupes de cette Nation, cantonnées dans les Isles de „ & de *Guernsey*, ont effectivement reçu l'ordre de retourner dans leur Patrie, " en ces termes. — " Nous ne prétendons point rechercher, jusqu'où est fondé l'esprit „ lequel le Gouvernement *François* fonde ces assertions; mais, quand même le rapport „ vrai, que le Corps *Russe* allât suivre son Commandant, le Comte de *Vioménil*, le „ ces Troupes ne sçauroit causer aucun regret, s'il est vrai, que *Paul* I. ait insisté „ le prix de la continuation de leurs services, sur ce qu'on consentît à l'acquisition „ déferoit de faire, d'un pouvoir dans la *Méditerranée*, incompâtible avec l'ancien „ le système de l'*Europe*, non moins qu'irréconciliable avec la balance de pouvoir „ pendance des autres Etats. Cependant le rappel du Général de *Vioménil*, qui a „ pidement la retraite du Maréchal de *Suwarow* & ensuite celle du Prince de *Condé*, „ trop fait pour fonder des spéculations & des conjectures, relativement à la modération „ à la constance de notre auguste Allié. Il ne paroît pourtant pas peu injuste d'élever „ du soupçon contre un Souverain, qui n'a pas caché son ressentiment au sujet de la „ de la Cour de *Vienne*, en le supposant prêt à sacrifier ses propres principes & la Cause „ défend, par esprit de vengeance, pour se voir frustré dans un espoir aussi injuste „ fondé. L'Isle de *Malte*, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, rentrera au pouvoir du „ *Deux-Siciles*, au nom duquel il en sera pris possession, comme en étant le *Seigneur* „ *rain*, au cas que l'Ordre de *St. Jean* y soit rétabli, ou le *Souverain légitime*, si „ cet Ordre soit jugé être tombé en forfaiture par son Traité de Capitulation avec „ *parte*, au mois de Juin 1798. "

„ Par des Nouvelles, qu'un Navire *Américain* a apportées à *Greenock*, l'on a reçu la tion d'une Action très-vive, que la Frégate *Américaine*, *la Constellation*, de 44. montée par le Commodore *Truxton*, a soutenuë, le 1. Février, durant 5. heures, Eaux de la *Guadeloupe*, contre un Vaisseau de guerre *François* de 54. Canons, qui de prendre la fuite & l'auroit été à se rendre, si *la Constellation*, démâtée de son grand n'eût été retardée dans sa marche & ses manoeuvres. "

„ Nos Fonds continuent de monter. Les *Ann. conf. à* 3. *p. c.* sont à 63. & trois-huitièmes. Celles à 5. p. c. sont à 97. & sept huitièmes. "

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*